



Communiqué de presse

Genève, le 13 novembre 2008

Votations du 30 novembre sur le droit de recours

Micheline Calmy-Rey et le Conseil fédéral défendent le NON

Le Conseil fédéral, comme le Parlement, recommande de rejeter l'initiative « Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse! ». Micheline Calmy-Rey a présenté publiquement la position du Conseil fédéral mercredi 12 novembre 2008 à Genève. Elle a précisé que si le texte était accepté le 30 novembre, la Suisse ne pourrait plus ratifier la Convention d'Aarhus en l'état. Elle voit aussi un parallèle avec l'initiative sur les naturalisations par le peuple, que ce dernier avait sèchement rejeté.

Micheline Calmy-Rey et le comité contre l'initiative ont invité le public à entendre la position du Conseil fédéral mercredi 12 novembre à Genève. Si l'initiative contre le droit de recours des organisations était acceptée, les organisations écologistes ne pourraient plus faire contrôler si de grands projets de construction respectent les dispositions environnementales. Cela compromettrait l'application du droit de l'environnement et donc la protection de l'environnement. De plus, cela alourdirait les charges de l'administration. L'acceptation de cet objet remettrait aussi en cause la possibilité pour la Suisse de ratifier la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Gilles Petitpierre, ancien Conseiller aux Etats radical et professeur de droit s'est également exprimé. Il a rappelé que l'initiative du parti radical zurichois remet en question les fondements de notre Etat de droit : « l'initiative veut nous faire reculer de plusieurs dizaines d'années en matière d'environnement, par une démarche qui sape de façon perverse notre conception de l'Etat de droit ». Philippe Roch, ancien directeur de l'Office Fédéral de l'Environnement a encore expliqué que le droit de recours est un garde-fou nécessaire pour notre environnement. Il a enjoint la population à prendre conscience des enjeux cachés derrière le texte « Un jour vous constaterez que le cadre idyllique de vos vacances ou de vos pique-niques familiaux, pourtant protégé, a été détruit par des constructions disgracieuses ou encore que la forêt où vous trouvez vos champignons préférés a été défrichée, sans que personne n'ait pu prendre leur défense. »

Associations alarmées

Les associations sont particulièrement inquiètes par ce texte qui remet la protection de la nature et du patrimoine en question. Leur action est plus que jamais indispensable. François Turrian, vice-directeur de l'ASPO/BirdLife Suisse et membre du comité national contre l'initiative a relevé la mobilisation des milieux associatifs. "Les organisations mènent un travail essentiel pour préserver nos valeurs naturelles et notre qualité de vie en Suisse. Leurs milliers de bénévoles travaillent gratuitement pour la communauté, avec retenue mais efficacité. Elles sont choquées par cette initiative". Oiseau rare empaillé, images de paysages suisses disparus et masque à gaz ont illustré le pays que personne ne veut laisser aux générations futures. (3000 signes)

Informations complémentaires :

François Turrian, vice-directeur de l'ASPO/BirdLife Suisse,
coordination nationale, 079 318 77 75, francois.turrian@birdlife.ch

Nicolas Wüthrich, responsable de l'information de Pro Natura, 079 212 52 54,
nicolas.wuthrich@pronatura.ch

Comité NON à l'initiative contre la nature et le patrimoine ; www.droit-de-recours.ch
Service médias : Pro Natura, nicolas.wuthrich@pronatura.ch, tél 079 212 52 54